



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Quarante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique



**COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE**

*Huitième session de la Conférence des ministres
africains de l'économie et des finances*

Sixième réunion conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abidjan (Côte d'Ivoire)
25 et 26 mars 2013



Distr. générale

E/ECA/CM/46/4/Rev.1
AU/CAMEF/MIN/Res(VIII)/Rev.1
26 mars 2013

Français
Original: anglais

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

1. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 25 et 26 mars 2013 à l'occasion de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

2. Nous saluons la présence parmi nous et la participation des ministres de l'industrie et du commerce, ainsi que la présence et la participation, devenues habituelles, des gouverneurs des banques centrales d'un grand nombre de nos pays et sous-régions.

Industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique

3. Nous avons débattu du thème « L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique », sujet que nous considérons comme crucial pour la capacité de nos pays à récolter les pleins avantages de la croissance. Dans le contexte économique mondial d'aujourd'hui et compte tenu de la nécessité pour le continent d'assurer sa transformation structurelle, l'industrialisation est devenue un impératif pour le développement du continent et doit être poursuivie de manière concertée sans tarder.

4. Nous avons noté que le taux de croissance moyen des pays africains a rebondi à 5 % en 2012 après avoir connu un ralentissement en 2011 provoqué par la conjonction de conditions intérieures et extérieures défavorables. Outre les prix élevés des produits de base, il est encourageant de noter que divers autres facteurs parmi lesquels l'amélioration de la gestion macroéconomique et de l'environnement des affaires, le renforcement de la demande intérieure, la hausse des revenus, le développement de la classe moyenne et une urbanisation rapide, l'augmentation des dépenses publiques, le renforcement des relations commerciales et d'investissement avec les économies émergentes ainsi que la reprise économique dans plusieurs de nos pays sortant de conflit ont contribué à cette performance économique.

5. Nous notons toutefois que l'Afrique a repris sa trajectoire de croissance positive, mais que les modes de développement sur le continent restent contrastés. La croissance de l'Afrique ne s'est pas traduite par une création d'emplois correspondante et les taux de pauvreté restent élevés dans la plupart de nos pays en partie du fait que nos économies demeurent fortement tributaires de la production et des exportations de produits de base. Cette dépendance, ainsi que la vulnérabilité aux fluctuations des prix qui en découle, entraînent un manque à gagner considérable en raison de l'absence de valeur ajoutée et des opportunités perdues de créer des emplois décents supplémentaires que la transformation des produits de base permettrait. Les progrès faits en ce qui concerne la promotion de la valeur ajoutée, l'établissement de liens, la diversification des exportations se limitent à quelques pays, secteurs et produits de base.

6. Nous estimons que si elle veut traduire la croissance en une transformation structurelle large et générale, l'Afrique doit activement appliquer une stratégie d'industrialisation à partir des produits de base qui, nous en sommes convaincus, est à la fois possible et bénéfique. Outre sa population composée en majorité de jeunes et de plus en plus urbanisée, l'Afrique peut se prévaloir de ressources naturelles considérables, dont des terres et des sols fertiles ainsi que du pétrole et des ressources minérales en abondance. Ajouter de la valeur aux produits de base permet de créer des emplois et de générer des revenus, contribue à la diversification de la base de compétences technologiques et des capacités industrielles, entraîne des gains d'efficacité sur le plan de la formation de filières et génère des retombées positives en matière de connaissance et d'information. Il permet également aux pays de réduire leur exposition aux risques élevés qui caractérisent les marchés des produits de base du fait de la spéculation et des fluctuations des prix.

7. Nous reconnaissons que pour tirer le plus grand profit des produits de base, il faut un leadership dynamique et visionnaire ainsi que des actions efficaces et coordonnées permettant d'adopter et de mettre en œuvre une politique industrielle cohérente. Il faut également des politiques macroéconomiques et commerciales favorables ; une politique de contenu local bien orientée ; des interventions stratégiques pour insérer les entreprises locales dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement régionales et mondiales ; le renforcement des compétences et des capacités technologiques locales ; l'élimination des contraintes et goulets d'étranglement dans le domaine des infrastructures ; une meilleure exécution des politiques à travers une meilleure coordination entre les ministères, et la négociation d'arrangements commerciaux et d'investissements à même de favoriser les échanges intra-africains. Nous soulignons en particulier que les infrastructures et l'énergie sont les moteurs essentiels d'un programme d'industrialisation efficace et nous nous engageons à travailler avec toutes les parties prenantes dans nos divers pays afin de mobiliser le financement nécessaire.

8. Nous reconnaissons également que le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans l'industrialisation de l'Afrique. Tout en continuant d'accueillir favorablement tous les investissements directs étrangers (IDE) que nous pouvons attirer, nous encourageons particulièrement les investisseurs du secteur privé africain à s'engager activement dans le secteur industriel. À cette fin, nous nous engageons à œuvrer en partenariat avec le secteur privé dans le long terme afin d'assurer la gestation fructueuse et l'expansion des initiatives prises afin de dynamiser la production industrielle, notamment dans le secteur agro-industriel, et d'accroître la productivité industrielle sur le continent. Parallèlement, nous invitons le secteur privé à participer à des programmes publics visant à accélérer la transformation structurelle de l'Afrique.

9. Nous prenons note des opportunités d'actions individuelles et coordonnées qu'offrent des cadres régionaux tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le Programme minimum d'intégration (PMI), le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), la Vision africaine des mines et l'établissement de la zone continentale de libre-échange (ZCLE). Nous sommes conscients que les marchés régionaux offrent d'immenses opportunités qui n'attendent que d'être exploitées. Outre qu'ils facilitent les liens de production locaux au sein des pays et entre les pays, les marchés régionaux offrent aussi des possibilités d'apprentissage et permettent aux entreprises nationales de renforcer, par étapes, leurs capacités de production.

10. Nous reconnaissons en outre que les accords commerciaux avec les pays industrialisés et émergents sont importants pour entrer dans de nouveaux marchés. Ces accords doivent toutefois être conçus, négociés et échelonnés d'une manière qui permette de créer et de préserver l'espace politique nécessaire à l'industrialisation et à la mise en œuvre d'initiatives d'intégration régionales. L'environnement mondial multipolaire qui s'est instauré après la période d'ajustement structurel offre d'abondantes possibilités pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies pour l'industrialisation rapide de l'Afrique.

11. En encourageant les pays africains riches en ressources à mieux exploiter leur patrimoine naturel pour réaliser le développement industriel, nous encourageons également les pays dépourvus de ressources naturelles à effectuer les investissements nécessaires dans leurs capacités humaines, physiques et institutionnelles afin d'assurer la transformation de leur économie. Nous notons que tous les pays africains, qu'ils soient pourvus ou dépourvus de ressources, doivent s'engager dès que possible dans des activités complexes, innovantes et non fondées sur les ressources, qui leur permettent d'ajouter, par étapes, de la valeur locale et qui s'inscrivent dans le cadre de la transition vers une croissance et un développement fondés sur la connaissance.

Les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015

12. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les pays africains dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, inquiets de la lenteur de ces progrès et sachant les inégalités spatiales et celles qui persistent entre hommes et femmes, de même que les inégalités démographiques et de revenus s'agissant de l'accès aux services sociaux, nous **nous engageons** à investir dans l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services sociaux, en particulier dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'éducation, et de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre d'un nouveau pacte visant à la transformation en matière de politiques sociales et de développement.

13. Eu égard au programme de développement pour l'après-2015, nous soulignons l'importance centrale du contexte, de l'effort personnel, de l'appropriation, de la disponibilité des ressources et d'autres facteurs pour ce qui est des perspectives de résultats meilleurs dans la réalisation des objectifs fixés. À cet égard, nous **félicitons** la Commission de l'Union africaine (CUA), la CEA et la Banque africaine de développement (BAD) pour les efforts qu'elles déploient afin de mener de larges consultations à l'échelle des régions et du continent sur le programme de développement pour l'après-2015, et **demandons** à ces institutions de faire en sorte que les priorités de l'Afrique soient bien reflétées dans les objectifs de développement durable et le programme en cours d'élaboration. À cette fin, nous demandons aux trois institutions de traduire la position commune de l'Afrique en objectifs, indicateurs et cibles concrets et, pour ce faire, de mobiliser toutes les énergies et tous les partenariats nécessaires pour aboutir.

Suivi de Rio+20

14. Nous prenons note du document final issu de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique, appelé à constituer une contribution essentielle de l'Afrique aux processus de suivi de Rio+20, et demandons à la CUA, à la CEA, à la BAD et aux autres partenaires d'accélérer l'élaboration d'un plan d'action régional relatif à une mise en œuvre coordonnée des résultats de Rio+20 en Afrique. Ce plan devrait inclure des stratégies conçues pour intégrer les résultats de Rio+20 dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement, et de manière à tenir compte de la nécessité de trouver un équilibre entre les différents impératifs de développement économique, social et environnemental. Nous demandons aussi instamment que des mesures soient prises pour faire rapidement converger le programme de développement pour l'après-2015 et les processus de suivi de Rio+20, en particulier les objectifs de développement durable, afin de garantir un programme de développement des Nations Unies suivant l'initiative « Unis dans l'action ».

Le dividende démographique de l'Afrique

15. Nous notons qu'il importe que l'Afrique prenne des mesures immédiates pour réaliser son dividende démographique par des investissements accrus et continus dans la santé et l'éducation, en particulier en faveur des femmes, des filles, des jeunes et des groupes sociaux défavorisés, en vue de renforcer l'avantage comparatif du continent. Ces investissements devraient être encore renforcés par l'adoption de politiques sociales, urbanistiques et macroéconomiques adéquates. Nous encourageons la CUA et la CEA à poursuivre et élargir, en collaboration avec la BAD et d'autres partenaires institutionnels, le travail entrepris dans ces domaines.

Réorientation stratégique de la CEA

16. Nous nous félicitons de la nouvelle orientation stratégique de la CEA et l'approuvons pleinement, ainsi que le recentrage de ses priorités et de ses méthodes d'exécution, qui vise à permettre à la Commission de mieux se mettre au service du programme de transformation de l'Afrique dans un monde en mutation. Nous notons également le soutien exprimé par les dirigeants africains à la réorientation de la CEA ainsi que l'appel qu'ils ont lancé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que celui-ci *fournisse l'appui permettant à la Commission de renforcer ses activités conformément aux priorités de l'Afrique*. Nous demandons au Secrétaire général d'agir comme il convient pour traduire cet appel des dirigeants africains en mesures concrètes d'appui à la CEA.

17. Nous nous félicitons des résultats de l'exercice de recentrage de la CEA qui place les statistiques au service d'une élaboration de politiques fondées sur des faits et la planification efficace au cœur de la production de résultats de recherche, de la connaissance sur les politiques et du consensus. Nous entérinons également la nouvelle stratégie de prestation de services de renforcement des capacités et de services consultatifs dans différents domaines thématiques qui sont pertinents pour le programme de développement des pays africains. En appui aux efforts en cours vers la transformation des économies africaines, nous nous engageons à renforcer les systèmes statistiques nationaux en mettant l'accent en particulier sur la production et l'utilisation de statistiques économiques détaillées et d'agrégats connexes. De plus, nous nous engageons à fournir aux institutions statistiques africaines, notamment la CEA, les données requises pour soutenir leurs activités. Nous prenons acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), de même que des arrangements institutionnels servant à mettre en œuvre ces cadres.

18. Nous saluons également les aspects du recentrage et de la restructuration de la CEA qui confèrent l'entière responsabilité de toutes les activités de formation et des ateliers y relatifs de la Commission à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), et l'intégration plus poussée de l'IDEP sur le plan des programmes à la CEA que cela implique. Nous prenons acte des progrès importants que l'Institut a accomplis au cours des dernières années pour se rééquiper afin de satisfaire les besoins de formation des États membres. De surcroît, nous saluons le partenariat que l'Institut met en place avec les universités africaines et les centres de réflexion du continent pour une exécution décentralisée de ses programmes de formation. Nous encourageons aussi l'expansion et le resserrement de sa collaboration avec la CUA. Nous saluons encore une fois l'augmentation des crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU en faveur de l'Institut et nous nous félicitons de l'accroissement du soutien extrabudgétaire apporté par la CEA à l'Institut. Nous invitons les États membres à continuer de soutenir les programmes et les activités de l'IDEP en honorant régulièrement et en temps opportun leurs obligations à son égard. Nous exhortons également le Secrétaire exécutif de la CEA à prendre des mesures administratives appropriées pour achever le processus d'actualisation des statuts de l'Institut avec les organes compétents de l'Organisation de Nations Unies, notamment le Conseil économique et social.

Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement

19. Nous avons pris note des mesures prises par la CUA et l'Agence de planification et de coordination (APCN) du NEPAD conformément à la décision prise à sa dix-neuvième session par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la participation de l'Afrique au Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, qui a été lancé en juin 2012, en remplacement du Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide. Nous réitérons les appels lancés pour que l'Afrique se voie attribuer un deuxième siège au comité

directeur en tant que groupe important pour la coopération pour le développement. Nous accueillons favorablement l'inscription de façon permanente du Partenariat mondial en tant que point de l'ordre du jour de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Nous lançons un appel aux pays africains pour qu'ils s'engagent activement dans le Partenariat mondial et proposons que soit créé un groupe consultatif de référence africain, comprenant, sur la base du roulement, deux représentants par région, avec comme secrétariat l'APCN/CUA, aux fins de mener régulièrement des consultations sur les activités du Partenariat, d'élaborer des positions communes africaines et de soutenir les représentants africains siégeant au comité directeur.

Afrique 2063

20. Nous saluons le projet Afrique 2063 et encourageons la CUA, la CEA et la BAD à continuer de travailler sur l'initiative afin que l'Afrique puisse réaliser son rêve de devenir un continent intégré, compétitif, prospère et pacifique, qui représente une force dynamique au sein de l'économie mondiale. À cette fin, nous nous engageons à déployer les efforts nécessaires pour consolider la place de l'Afrique en tant que nouveau pôle de croissance mondiale et marché émergent dans les 50 prochaines années. Nous nous engageons par ailleurs à œuvrer de concert pour élaborer une vision unifiée en vue d'influer sur le programme économique mondial et de préparer les résultats de la mondialisation au bénéfice de nos populations.

Motion de remerciements

21. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir accueilli la conférence, ainsi que pour les excellents services et installations mis à notre disposition. Nous remercions également le peuple ivoirien pour sa générosité et son hospitalité chaleureuse.

22. Nous exprimons également nos remerciements à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir convoqué avec succès la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.